

AlsaMuse

Compte-rendu de CA

Jeudi 21 novembre 2019

Les membres de l'association se sont réunis à Sélestat. La séance commence à 18h45.

Présents :

Martin KAPPES, président
Stephie SAUREL, trésorière
Elise SOENEN, secrétaire
Christine BALLAST, membre CA
Christelle GASCHY, membre CA
Emmanuel REMY, membre CA

Excusés :

Caroline BECCA VIN, présidente adjointe
Stany BALLAND, trésorier adjoint
Aude GRANPIERRE, secrétaire adjointe
Rym BOOS, membre CA
Pascale PARAYRE, membre CA
Philippe UTARD, membre CA

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) **Aspects juridiques et financiers de l'Association.**
- 2) **Perspectives et projets 2019/2020.**
- 3) **Calendrier 2019/2020.**
- 4) **Communication après des établissements scolaires.**
- 5) **Création du logo de l'association.**
- 6) **Divers.**

Le président ouvre la réunion. Il annonce la date de la prochaine rencontre du CA : le 16 décembre au collège de l'Esplanade à Strasbourg, à l'occasion de la journée de travail du groupe académique musique. Mme MASSE-GUÉPRATTE, IA-IPR, y a convoqué Christelle GASCHY, membre du CA, et Caroline BECCA VIN, présidente-adjointe, qui ne font pas partie du groupe de travail, afin de que le CA soit au complet. Le président évoque l'idée d'intégrer pour toute l'année Christelle et Caroline au groupe de travail académique pour faciliter les réunions de CA. Cette décision ne peut appartenir qu'à Mme MASSE-GUEPRATTE.

1. Aspects juridiques et financiers de l'Association.

JURIDIQUE

Le président donne connaissance aux membres du CA des documents officiels de l'association : extraits du tribunal, récépissé de l'enregistrement de l'association. Ces documents seront nécessaires pour remplir les futurs dossiers de financements. Martin KAPPES, évoque également le besoin urgent de créer un N° SIRET pour l'association.

Stephie SAUREL, trésorière, propose la création d'une dropbox pour le partage et le stockage des documents de l'association.

ADMINISTRATIF

Martin KAPPES évoque la nécessité de trouver rapidement une banque et une assurance. Concernant la banque, plusieurs établissements sont évoqués, l'idée de tout centraliser à Strasbourg semble être plus pratique (siège social, assurance, banque). L'avantage du Crédit Mutuel (ou Crédit Mutuel Enseignant) est qu'il n'y a pas de frais pour les associations. De plus, ces banques ont souvent vocation à soutenir des projets culturels. Martin KAPPES fera donc les démarches auprès du Crédit Mutuel St-Jean et du Crédit Mutuel Enseignant à Strasbourg.

Concernant l'assurance, Martin KAPPES a fait un devis à la MAIF. L'offre MAIF offrirait, pour 109€ par an : une responsabilité civile, l'assurance des locaux (biens jusqu'à 7000 euros) et les membres de l'association, jusqu'à 50 personnes, le déplacement des membres du CA sur convocation. Il va poursuivre les démarches auprès de la MAIF.

Emmanuel REMY attire l'attention des membres du CA sur le fait que si de plus grands événements sont organisés, il faudra bien vérifier les modalités de couverture de l'assurance.

Enfin, Martin KAPPES demande si AlsaMuse doit s'affilier à la FNCS (Fédération Nationale des Chorales Scolaires). Les avantages seraient de pouvoir bénéficier de partitions pour chorale mais également des actions de l'académie musicale de Villecroze. Cela confèrerait également plus de poids à notre association. L'ensemble des membres approuve cette idée. Il faudrait que deux ou trois membres de l'association se rendent au séminaire annuel de la FNCS qui se tiendra cette année du 25 au 27 mars 2020. Plusieurs membres sont intéressés (Martin KAPPES, Christine BALLAST, Emmanuel REMY). L'ensemble des membres se met d'accord pour que ce soit le président qui s'y rende pour la première année de l'existence d'AlsaMuse, puis qu'il y ait un roulement. Se pose encore la question du financement : personnel ? DAFOR ? FNCS ?

FINANCIER

Martin KAPPES annonce que Mme MASSE-GUEPRATTE, IA-IPR, a rencontré le directeur de la DRAAC. Suite à cet entretien, elle transmet à AlsaMuse un document CERFA à remplir avant le 31 décembre 2019, qui permettrait d'obtenir 10 000€ de subvention pour des projets ambitieux (Création d'un chœur académique de professeurs d'éducation musicale avec un chef de chœur - avec création d'une grande œuvre du répertoire, partenariat avec l'OSM, l'OPS, création d'un opéra pour enfant autour d'un rassemblement de chorales scolaires, d'une comédie musicale, achat de matériel, formations et stages...)

Les membres s'interrogent sur la faisabilité du projet. L'association n'a pas encore certaines informations essentielles (N° Siret...) et le délai semble très court. Le montant supposé de la subvention pourrait être insuffisant par rapport aux nombres de projets à mener. De plus, une question statutaire se pose pour la création du chœur académique de professeurs d'éducation musicale : AlsaMuse a-t-elle vocation à proposer une telle création ? Est-ce conforme à ses statuts à partir du moment où les élèves ne sont pas concernés? Cette question reste à trancher (relecture des statuts).

Plusieurs autres possibilités de financements sont alors évoquées :

- Adhésion des établissements
- Conseils départementaux
- Mécénat

Emmanuel REMY attire l'attention des membres sur le fait qu'il faut des arguments pour demander des subventions et que pour l'instant les projets de notre association ne sont pas concrets. Il propose un projet transfrontalier car l'Europe donne des subventions. Il demande également si l'association sera assujettie ou non à la TVA. C'est une question qu'il faudra trancher ultérieurement.

2. Perspectives et projets 2019/2020.

Martin KAPPES a été contacté par le festival Musica de Strasbourg, qui est à la recherche d'un chœur de jeunes âgés de 15 à 19 ans. Le président se félicite que Cadence ait donné le contact d'AlsaMuse au festival Musica pour cette demande.

Quels projets proposer aux établissements pour leur permettre d'adhérer à AlsaMuse ?

- La gestion des droits de SACEM : l'affiliation à la FNCS permet d'en faciliter les démarches. Néanmoins, il faut une ou plusieurs personne(s) qui s'en occupe(nt) au sein d'AlsaMuse et cela est chronophage ; cela paraît pourtant incontournable pour être utile à nos collègues et avoir une visibilité ;
- Proposer aux chefs de chœurs des collèges et lycée de faire appel à des professionnels de l'arrangement pour adapter un morceau aux besoins spécifiques de la chorale ou de l'ensemble instrumental.
- Proposer une formation, un stage avec un artiste ou un intervenant professionnel.
- Proposer un stage pour monter une comédie musicale, puis pouvoir la faire jouer à ses élèves dans chaque établissement des professeurs concernés.
- Proposer un projet musical pour le 21 juin et/ou la rentrée en musique (en cours de composition).

3. Calendrier 2019/2020.

28 novembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation d'AlsaMuse auprès du Plan Académique Musique.
Janvier 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des adhésions AlsaMuse • Diffusion d'un sondage sur les souhaits des collègues vis-à-vis d'AlsaMuse (Google Form) • Demande auprès de Benoît MESSINGER pour l'écriture d'un chant pour la rentrée en musique 2020. • Rencontre avec Cadence et Canopé.
Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Création du logo de l'association avec les élèves du lycée Gutenberg, Illkirch.

Juillet 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée générale • Apprentissage du chant proposé pour la rentrée en musique et pistes de prolongation (mise en espace...)
--------------	---

Un membre propose de faire intervenir AlsaMuse lors des journées de bassins de l'IA-IPR.

4. Communication auprès des établissements scolaires.

Emanuel REMY suggère l'idée au président d'écrire ses vœux au mois de janvier pour le lancement de l'association.

Après que l'association ait donné son feu vert, Mme MASSE-GUÉPRATTE communiquera également auprès des collègues et des chefs d'établissement pour les adhésions 2020.

Il faut demander à Mme MASSE-GUÉPRATTE si elle a une solution pour que nous puissions communiquer avec l'ensemble des professeurs de l'académie.

5. Création du logo de l'association.

Il sera créé au mois de mars par les élèves du lycée Gutenberg d'Illkirch. Il faudra que plusieurs membres de l'association s'y rendent afin de présenter l'association et ses projets aux élèves. Puis, les élèves auront 3 semaines pour concevoir, défendre et créer le logo.

6. Divers.

L'association doit penser à son futur site internet et à des adresses mails AlsaMuse. Stany BALLAND, trésorier adjoint (excusé), a fait savoir au président qu'il avait préparé le site et qu'il ne restait plus qu'à valider sa mise en ligne. Le nom de domaine coûterait 12 euros/an à l'association.

Stephie a créé une adresse mail : alsamuse6867@gmail.com dans le but de stocker et partager les documents de l'association, ainsi que de pouvoir utiliser des outils tels que google form.

Le président insiste sur le fait que chaque membre devra prendre son agenda lors de la prochaine réunion, afin de fixer tout de suite la prochaine date de rencontre.

La séance est levée à 21h15.

Secrétaire de séance,
Elise SOENEN



Président de l'Association,
Martin KAPPES



Mémo

QUOI ?	QUI ?	QUAND ?	ETAT
Numéro SIRET de l'association.	Martin KAPPES	Avant le 16.12.19.	
Banque, Assurance, FNCS	Martin KAPPES	Avant le 16.12.19	
Préparation à l'encaissement cotisations	Stephie	Avant le 01.01.19	

Se renseigner sur TVA	Stephie SAUREL Emmanuel REMY	Pas urgent	
Décider qui présentera l'association au lycée Gutenberg et comment ?	Tous	16.12.19	
Décider de la date d'AG + date prochaine réunion	Tous	16.12.19	
Préparer le sondage.	Tous	16.12.19	
Préparer les modalités d'adhésion (mail + modalités paiement)	Tous	16.12.19	